

## Traité Péa

## Michna 3 - Chapitre 4

ָנָטַל מִקְצַת פֵּאָה וּזְרָקָהּ עַל הַשְּאָר, אֵין לוּ בָהּ כְּלוּם. נָפַל לוּ עָלֶיהָ, וּפֵרַש טַלִּיתוּ עָלֶיהָ, מַעְבִירִין אותוּ הֵימָנָה. וְכֵן בְּלֶקֶט, וְכֵן בְּעמֶר הַשִּכְחָה.

Si [un des pauvres] prend une partie de la Péa et la répand sur le reste (qu'il a déjà ramassé), il n'y a plus aucun droit. S'il tombe de tout son corps sur la Péa et étend son vêtement dessus (ou bien s'il étend son vêtement), on la lui retire (Autre version : on l'écarte de la Péa). Il en est de même pour les lékète (glanures); il en est de même pour la shikh'ha (gerbe oubliée).



## Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions